COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 6 NOVEMBRE 2026

Equipe enseignante : Mme Pernet, Mme Caillat, Mme Schmidt, Mme Jauliac, Mme Jolivet, Mme Billard, Mme Bigot, Mme Chaumette, M. Petiaux, M. Platerier, Mme Dubien, Mme Millet-Berclaz (Maitresse RASED), Mme Plaçais (Coordonnatrice ULIS), Mme Creton (Psychologue scolaire)

Municipalité : M. Dyen (Maire) ; Mme Ballasi (Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires) ; Mme Debaisieux, (Responsable du périscolaire)

Parents d'élèves délégués : Mme Porcheron, Mme Couttenier, Mme Micoud, Mme Roulin, M. Le Gagneux, Mme Abele, M. Roulier, M. Jongmans

Excusés : M. Chef D'Hôtel (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme Casset (enseignante),

Secrétaires : M. Petiaux (enseignante), M. Le Gagneux (Parent délégué)

Présidente : Mme Pernet

I) Installation du nouveau conseil d'école

- Les membres du conseil d'école sont :
  - La directrice, qui préside le conseil
  - L'ensemble des maitres affectés à l'école
  - Le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)
  - Le maire ou son représentant et un de ses adjoints
  - Les représentants des parents d'élèves élus, en nombre égal à celui des classes de l'école.
- L'ensemble de ces membres a le droit de vote.
- D'autres personnes peuvent être invitées au conseil d'école avec voix consultative par le président du conseil si des sujets les concernent : l'IEN (Inspecteur de l'éducation nationale), le personnel périscolaire, les AESH (assistant d'éducation pour les élèves en situation de handicap) ...
- Rappels réglementaires :
  - Fonctionnement du conseil d'école :
    - Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois qui suit les élections.
    - L'ordre du jour est adressé au moins 8 jours avant les réunions.
    - Après le conseil, le PV est affiché à l'entrée de l'école et mis sur le site de l'école.
  - Rôle du conseil d'école :
    - Il établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.
    - Il donne son avis sur la vie de l'école, notamment :
      - Les actions pédagogiques et éducatives,
      - L'utilisation des moyens alloués à l'école,
      - Les conditions d'intégration des enfants handicapés,
      - Les activités périscolaires,
      - La restauration scolaire,
      - L'hygiène scolaire,
      - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
      - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
  - Rôle des parents délégués :
    - Ils jouent un rôle de relais et de médiateur entre les parents et l'école.
    - Ils donnent leur avis et émettent des suggestions sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des locaux, la réalisation de travaux ou l'organisation du temps périscolaire. Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à rencontrer les représentants de la commune.
    - Ils sont présents au conseil d'école

II) Compte-rendu des élections de parents d'élèves

- Nombre d'inscrits : 397
- Nombre de votants : 188
- Une seule liste avec 12 candidats présentée par l'ALPI
- Taux de participation de 47,36 %, résultat en baisse depuis plusieurs années
- Résultats du vote : 9 sièges pour l'ALPI
- Réflexion à avoir pour l'an prochain sur la possibilité de mettre en place le vote électronique, suite à l'essai fait à l'école maternelle cette année.

III) **Organisation du temps scolaire**

Le maire vient de recevoir une lettre concernant la demande de l'organisation du temps scolaire qui prend fin le 31 août 2027.
Il est demandé s'il est possible d'ajouter ce point à l'ordre du jour : accord de l'ensemble des membres.

La mairie et l'équipe enseignante souhaitent conserver l'organisation actuelle de la semaine scolaire sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.
Vote du conseil d'école : pour le maintien de la situation dérogatoire actuelle à l'unanimité des personnes présentes (M. le Maire était absent au moment du vote).

IV) **Mairie**

1. **Présentation du périscolaire**

- Organisation identique à celle de l'an dernier.
- Organigramme de l'équipe présent sur le panneau d'affichage de l'école : ce document va également être mis en place sur l'espace citoyen
- L'équipe périscolaire est au complet : Fabiola est la référente du périscolaire pour les temps de cantine et garderie du matin ; Emilie pour le temps de garderie du soir.

2. **Communication parents/périscolaire**

- Communication par mail ou téléphone.
- Si problèmes ou questions, s'adresser au périscolaire : service.periscolaire@saintalbanleysse.fr ou 04 79 60 55 70.

3. **Questions des parents d'élève concernant le périscolaire** :

- Consignes du périscolaire :
  - Serait-il possible d'ajouter sur l'espace citoyen l'ensemble des informations concernant le périscolaire (localisation, accès, horaires...)? Cela pour permettre de guider au mieux l'ensemble des usagers.
    → *Oui, tout devrait être finalisé en fin de semaine.*
  - L'association l'Alpi tenait à vous remercier pour l'affichage qui a été mis en place. Serait-il possible de plastifier les feuilles avec toutes les indications concernant le périscolaire s'il vous plaît ?
    → *C'est fait.*

- Tarif cantine :
  - L'association a été de nouveau sollicitée cette année concernant les tarifs de la cantine. Nous savons que le coût réel ne se limite pas au coût du repas et qu'il englobe également les professionnels encadrants etc... Nous savons aussi que la commune subventionne les familles selon leur QF. Peut-on avoir un rappel du coût réel d'un repas et que cette donnée soit affichée sur l'espace famille en marge de la grille tarifaire ?
    → *En élémentaire, le coût réel du repas est de 9,57€ par enfant. A cela il faut ajouter le coût du personnel encadrant.*
  - Du fait de la récurrence de cette problématique, peut-on envisager de faire évoluer cette grille avec les élu.es et les services ?
    → *Un tableau récapitulatif sera fait avec une comparaison des tarifs avec les autres communes. Il n'y aura pas de changement d'ici la fin 2026. Un point pourra être fait entre l'ALPI et la mairie.*

4. **Questions des parents d'élève concernant les épisodes caniculaires** :

- La municipalité a-t-elle entamé une réflexion conjointe avec l'équipe éducative concernant les moyens pour lutter efficacement contre la chaleur inhérente aux canicules (classes, cantines, centre de loisirs) (ventilateur de plafond, isolation extérieur, changement huisserie, stores...) ?
  → *La rénovation thermique de l'école (confort été/hiver) est prévue d'ici 3 ans, avec une estimation des coûts à 4 500 000€. A court terme, dès cette année, des ventilateurs de plafond seront mis dans chaque classe et la climatisation sera mis dans certains espaces communs de l'école.*
  M. Le Maire explique qu'au vu de l'importance du coût de rénovation de l'école et de la baisse démographique attendue (de 10 à 17% d'élèves en moins sur 10 ans), il faudra réfléchir à l'usage des locaux (que faire des classes vides ?).

- Cette réflexion est-elle engagée pour le projet du nouveau bâtiment du pôle petite enfance ? Serait-il possible d'y participer ?
  → *Le bâtiment du pôle petite enfance est conçu pour répondre à la norme RO2020. Des dispositifs supplémentaires pour lutter contre la canicule et pour un meilleur confort d'été seront mis en place.*

- Pourriez-vous envisager des solutions à court terme (2027) et à long terme (avant la fin du mandat) ? Ex: école Barberaz Albanne, Concorde.
  → *Réponses ci-dessus*

V) **Education Nationale**

1. **Fonctionnement de l'école**

a) **Présentation de l'école**

- Nombre total d'élèves : 242 élèves
- Nombre de classes : 9 classes + dispositif ULIS
- Nombre d'enseignants : 13

CP	CP/CE1 L	CP/CE1 N	CE1/CE2	CE2	CE2 /CM1
Mme Jauliac	Mme Schmidt	M. Platerier	Mme Chaumette Mme Pernet	Mme Billard	Mme Bigot
24 élèves	25 élèves (14CP - 11 CE1)	25 élèves (14CP - 11 CE1)	26 élèves	29 élèves	28 élèves (20 CE2- 7 CM1)

CM1	CM1 / CM 2	CM2
Mme Casset M. Petiaux	Mme Caillat	Mme Jolivet
29 élèves	28 élèves (12 CM1 – 16 CM2)	29 élèves

b) **Règlement intérieur**

- Modifications du règlement intérieur présentées au conseil d'école.
- Vote du règlement intérieur **:** le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

c) **Sécurité à l'école/PPMS**

- PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) mis à jour.
- Exercice d'évacuation incendie le 25 septembre 2026 : exercice prévu où tout le monde était prévenu ; bien déroulé sans panique ; un autre exercice non prévenu sera effectué avant les vacances de Noël.
- Exercice anti-intrusion avec confinement le 15 octobre : exercice prévu où enfants et adultes étaient prévenus : aucun souci relevé.
- Exercice risques naturels ou technologiques (séisme, pollution, inondation...) le vendredi 6 novembre.
  Scénario : un séisme a lieu ; les élèves doivent se mettre en position de sécurité sous leur table en tenant fermement celle-ci pendant le temps du séisme. Aucun souci relevé.

d) **Travaux**

- L'avant dernière tranche de travaux peinture a eu lieu cet été. Il reste à peindre les circulations et ateliers de l'aile gauche.
- Remerciements pour l'équipe technique qui est très réactive.
- Questionnement sur le choix de changement de volets roulants de l'ULIS qui ont été coupés et remplacés par des panneaux en bois noir : pourquoi ce changement ? Cela pose des problèmes de luminosité et questionne sur la chaleur cet été. → *la question sera reposée aux services techniques et une réponse sera donnée ultérieurement.*
- Demande sur les toilettes : difficultés sur les chasses d'eaux entrainant régulièrement des problèmes de bouchage, surtout du côté de l'aile des petits. → *demande à faire à la mairie pour trouver un mécanisme plus simple.*

e) **Budgets municipaux**

- Budget année 2025-2026 : 52 €/élève pour les fournitures ; 72€/ élèves pour les activités, 500 € pour la BCD et 200 € pour le conseil des enfants
- Budget année 2026-2027 :
  - Demande de majoration des budgets fournitures et activités : 55 €/élève pour les fournitures ; 75€/ élèves pour les activités
  - Demande identique de 500 € pour la BCD et 200 € pour le conseil des enfants
  - Demande d'un budget exceptionnel de 2 500 € pour le projet voile des CM1 et CM2
- Demande d'un budget pour renouveler le mobilier : un inventaire doit être fait par les services techniques pour vérifier le matériel et budgéter les besoins.
- Le budget devrait être voté à la fin du mois. Les demandes seront étudiées à ce moment-là. Le maire rappelle que la mairie a toujours subventionné les projets exceptionnels.

f) **Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative**

- Réunion de présentation des comptes aux partenaires de l'école (ALPI, Mairie) le 11 septembre : approbation des comptes.
- Le bilan de l'exercice a été présenté au conseil d'école.
- Recettes de cette année (qui permettront de financer des sorties et projets pédagogiques) :

- Dons : 1 748,00€
- Photos : 2 265, 80€
- Budget en importante augmentation (+ 120 % environ par rapport à l'an passé), certainement en lien avec la possibilité d'acheter des photos individuelles.

- Le budget sera cogéré par le conseil des enfants, (qui réunit les délégués des classes de CE2, CM1, CM2) qui pourra demander des aides financières aux partenaires de l'école (APE) , aides qui seront ventilées en fonction des projets. Ce travail permet aux enfants de se rendre compte des coûts liés aux activités et de la source de l'argent. Le conseil des enfants a écrit une lettre aux deux associations par rapport au budget.

IV) Communication

a) Parents/Enseignants

- L'enseignant de votre enfant est votre premier interlocuteur : quel que soit le problème ou le questionnement, toujours commencer par s'adresser à elle.
- Merci de privilégier le cahier de liaison pour toute demande.

b) Parents/Direction

- Merci de privilégier les contacts par mail (ce.0731395v@ac-grenoble.fr).
- Disponibilités pour des rendez-vous les jeudis et vendredis, jours de décharge.

V) Projets et vie de l'école

a) Projets des classes

Activités sportives :

- Pour toute l'école : le courseton a eu lieu le 15 octobre dans la cour de l'école
- CP, CP/CE1 L, CP/CE1N, CE1/CE2, CE2 et CE2/CM1 :
  - piscine – 4 200 €
  - patinoire – 4 700€
- CM1 : ski de fond – ski nordique, 3 journées entières en janvier/février + sortie Trappeurs - 2 100 €
- CM1/CM2, CM2 : Classe voile – 5 500 €
- CE2/CM1, CM1 – Orientation et vélo avec les étudiants en licence STAPS
- CM1/CM2, CM2 - Vélo avec l'Union Cycliste du Nivolet
- CM1/CM2, CM2 – Orientation et rugby avec les étudiants en licence STAPS

Activités scientifiques ou culturelles :

- CP, CP/CE1L : travail l autour du recyclage - Intervention de Grand Chambéry et visite du centre de tri – 700 €
- CE2/CM1, CM1, CM1/CM2, CM2 : chemins de la mémoire – 2 000 €
- CM1, CM1/CM2, CM2 : Montagne et sciences – 200 €
- CM1/CM2, CM2 : Prévention routière – 200 €
- CP, CP/CE1 L, CP/CE1N, CE1/CE2, CE2 : visite du musée des Lumières dans le cadre du projet photo – 5 000 €
- CP, CP/CE1N, CE1/CE2, CE2 : Rencontre avec un auteur – 700 €
- ULIS : projet cuisine – 100 €

b) Evaluation d'école

- Notre école est en évaluation d'école cette année. Un nouveau projet d'école sera établi l'an prochain suite à cette évaluation.
- Dans ce cadre, les élèves de CM1/CM2 et l'ensemble des parents ont eu la possibilité de répondre à des questionnaires dont voici le bilan :
  - 86 élèves et 112 parents ont répondu aux questionnaires
  - Plus de 80% des élèves come des parents sont satisfaits du fonctionnement de l'école
  - Deux chiffres ressortent dans les questionnaires enfants :
    - 38 % des élèves trouvent que la température dans les classes ne convient pas. Cela peut s'expliquer par les épisodes caniculaires de l'an passé qui ont perturbé grandement les apprentissages de fin d'année.
    - 73% des enfants déclarent être fatigués en arrivant à l'école ou pendant la journée parce qu'ils n'ont pas suffisamment dormi. Réflexion à avoir sur la mise en place de séances sur le sommeil

c) Présentation des actions de prévention en particulier le plan de lutte contre le harcèlement

- Inscription de l'école dans le programme pHARe (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école).
- Présentation rapide du plan de lutte contre le harcèlement aux membres du conseil d'école :
  - S'il y a suspicion de harcèlement, on met en place le protocole de lutte : rencontre/écoute des enfants (victime, témoin et harceleur potentiel) par deux adultes (la directrice et une enseignante) ; les parents des enfants (victime et harceleur potentiel) sont prévenus ; suivi de la situation sur du long terme

- Rappel du numéro vert pour parler des situations de harcèlement : 3018
- Prévention au sein de l'école : travail en EMC dans les classes, participation aux temps forts de la semaine contre le harcèlement scolaire.
- 5 situations en moyenne sont traitées par an.

- Participation des classes à la journée contre le harcèlement scolaire, qui devrait avoir lieu au sein de l'école le 26 novembre (décalage par rapport à la date officielle pour des raisons d'organisation :
  - Participation de tous les élèves à des ateliers sur les thèmes du harcèlement et de la coopération.
  - Groupes d'enfants de tous les âges (mélange des niveaux)
  - Nombreux ateliers mis en place : jeux de société coopératifs, jeux de coopération à l'extérieur, créations artistiques, jeux de théâtre, débats...

VI) Parcours de l'élève

a) Evaluations des élèves

- Evaluations nationales pour toutes les classes en début d'année. Deuxièmes évaluations nationales CP en janvier.
- Des évaluations régulières sont faites par les enseignants.
- Mise à disposition du LSU (livret scolaire unique) chaque semestre pour les parents via Educonnect : un mail est envoyé aux familles dès que les livrets sont mis en ligne.

b) Dispositifs d'aide : présentation du RASED

- Mme Millet-Berclaz, maîtresse E, prend en charge les enfants en difficulté sur le temps scolaire. Elle intervient, sur demande des enseignants sur le secteur suivant : St Alban, Thoiry, les Déserts, Bassens chef-lieu et St Jean D'Arvey. Ses interventions se font en priorité sur le cycle 2. Les parents sont toujours prévenus si leur enfant est pris en charge par Mme Millet-Berclaz.
- Mme Creton est la nouvelle psychologue scolaire. Elle s'occupe d'un large secteur (16 écoles, soit environ 1 600 élèves). Elle intervient suite aux sollicitations des enseignants auprès de certains enfants en accord avec leurs parents afin de comprendre ce qui peut être empêché dans les apprentissages. Son intervention répond à un besoin dans la scolarité de l'enfant. Elle mène des bilans et travaille essentiellement sur les orientations (SEGPA, ULIS...) jusqu'en février. Elle a également des missions rattachées à la MDPH (Maison Départementales des Personnes en situation de Handicap).

c) Dispositions et modalités d'enseignement des langues vivantes

- Chaque enseignant fait de l'anglais au sein de sa classe.
- Une programmation des compétences à développer en anglais a été faite au sein de l'école.

d) Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap

- Inclusion dans les classes des élèves reconnus en situation de handicap par la MDPH (Maison Départementales des Personnes Handicapées).
- Adaptations quotidiennes par les enseignantes.
- Aide possible des AESH (assistant d'éducation pour les élèves en situation de handicap) : 8 AESH sur l'école.
- Interventions d'éducateurs, d'enseignants, d'orthophonistes... de SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) ou d'ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique).

e) Structures spécialisées : présentation de l'ULIS

- Présentation du dispositif ULIS TFM (Unité locale d'inclusion scolaire, Troubles des fonctions motrices) : Mme Plaçais est coordonnatrice de ce dispositif qui accueille des élèves en situation de handicap. Ceux-ci sont inclus dans leur classe d'âge et viennent dans le dispositif ULIS pour recevoir un enseignement adapté à leurs besoins, notamment en français et en mathématiques.
- 12 élèves bénéficient du dispositif ULIS cette année.
- Une AESH collective, Mme Woznica, est présente sur l'ULIS et accompagne notamment les enfants sur les temps d'inclusion.

VII) Questions des parents d'élèves

- Ecole & subvention ALPI : L'ALPI a attribué une somme d'argent l'année dernière à l'école élémentaire qui n'a pas été pleinement utilisée. N'hésitez pas à faire une demande individuelle pour financer un projet de classe (sur les 13 euros pas élèves, 1000€ n'ont pas été utilisé en 2025-2026).

- Fête d'École : Pour information, l'association souhaiterait tester un nouveau format pour la fête élémentaire cette année. La date imaginée est le samedi 5 juin de 10h à 17h. Une demande en ce sens a été faite en mairie. → *Les enseignants mettront en place une exposition le vendredi (panneaux à mettre à l'abri en salle de garderie ou sous les préaux).*

- Usage concernant les gouters d'anniversaire : Le sujet des goûters d'anniversaires mensuels ou de temps conviviaux (vacances par exemple, semaine du goût) a été abordé à plusieurs reprises par différents parents. Est-il possible de mettre cela en place, ou à défaut de comprendre pourquoi ce n'est pas possible ?
  → *Les anniversaires des enfants sont célébrés dans la plupart des classes mais il n'y a pas de collation (problèmes d'hygiène, nombreux PAI...). D'autres moments conviviaux existent sur l'école (courseton...)*

Prochains conseils d'école : Mardi 16 mars 2026 à 18h00 ; Jeudi 17 juin à 18h30

Les secrétaires : La présidente : Madame Pernet

M. PETIAUX Pierre-Antoine S. Pernet

M. LEGAGNEUX